ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 44687

Texte de la question

M. Emmanuel Dewees attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur l'abandon croissant des animaux domestiques. Dans le Nord - Pas-de-Calais, une trentaine de societes de protection animale et de fourrieres municipales recueillent chaque annee des centaines d'animaux perdus, errants, abandonnes ou deposes volontairement par leurs proprietaires dans les refuges. Nous assistons d'annee en annee a une augmentation reguliere du nombre d'animaux a recueillir, sachant que les mois d'ete sont la periode critique au niveau du nombre des abandons. Pour le Nord, en juillet et aout de cette annee, le bilan s'eleve a 2 000 animaux. Meme si ce phenomene touche davantage les agglomerations urbaines que les zones rurales, il n'en demeure pas moins que l'augmentation du nombre de cas est un veritable probleme de societe. Le Gouvernement a annonce, il y a quelques mois, l'elaboration de nouveaux textes legislatifs pour assainir et limiter le marche des animaux domestiques. Il lui demande quelles mesures sont envisagees pour proceder a une moralisation rapide de cette situation.

Texte de la réponse

Une taxe sur les animaux domestiques a deja existe mais a ete supprimee en 1971, des lors que sa perception entrainait, tant pour les contribuables que pour l'administration, des sujetions sans commune mesure avec le faible niveau des ressources qu'elle procurait. De nombreux conseils municipaux avaient d'ailleurs renonce a cette taxe bien avant sa suppression. En outre, la fiscalite n'apparait pas comme le moyen le mieux approprie pour influer sur le comportement des citoyens a l'egard de leurs animaux domestiques. Pour ces raisons, le retablissement d'une taxe sur les animaux domestiques n'est pas envisage.

Données clés

Auteur : M. Dewees Emmanuel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44687
Rubrique : Impots et taxes
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5723
Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6875